

- **Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,**
- **Madame et Messieurs les Présidents des institutions de la République,**
- **Monsieur le chef de file de l'opposition,**
- **Monsieur le Ministre d'Etat,**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil National du Suivi de la Décentralisation,**
- **Honorables Députés à l'Assemblée nationale,**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique et Représentants des Organisations Internationales accrédités,**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des partis politiques,**
- **Messieurs les Officiers supérieurs,**
- **Monsieur le Préfet du Golfe,**
- **Madame et Messieurs les Préfets,**
- **Monsieur le Maire de la ville de Lomé,**
- **Messieurs les Présidents des délégations spéciales des communes et de préfectures,**
- **Vénérables Chefs traditionnels,**
- **Mesdames et Messieurs les représentants du Conseil national du patronat togolais,**
- **Mesdames et Messieurs les représentants de la chambre de commerce et d'industrie du Togo,**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des organisations de la société civile,**

- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs les professionnels des médias,**
- **Chers participants**

Nous voici réunis, ce jour 30 mai 2017, pour lancer, par la grâce de Dieu, les travaux du Conseil national de suivi de la décentralisation (CNSD). C'est un moment pathétique, car si la question de la décentralisation nous mord plus que jamais la nuque, ce cadre vient gommer les incertitudes et rassure tous les citoyens et observateurs que le processus de la décentralisation au Togo est bien irréversible.

Avant tout autre propos, je voudrais, mesdames et messieurs les participants, vous transmettre les cordiales salutations du Président de la République, **Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE** qui, en signant le 19 janvier 2017 le décret portant création, organisation et fonctionnement du cadre inclusif et participatif qui nous regroupe aujourd'hui, veut revitaliser le processus de la décentralisation en conviant tous les acteurs à jouer pleinement leurs partitions.

Le CNSD de par sa composition plurielle à savoir : les membres du gouvernement, le chef de file de l'opposition, des députés de la majorité et de l'opposition, des chefs traditionnels, des partenaires techniques et financiers, des préfets, des maires, des présidents de conseil de préfectures, des universitaires, des représentants du secteur privé, des représentants de la société civile et des représentants de la chambre des métiers et j'en passe, est comme un véritable

« Think tank » c'est-à-dire un réservoir de pensées et de réflexions, voué à la recherche d'idées nouvelles et d'approche de solutions susceptibles d'enrichir notre processus en vue de son aboutissement heureux.

Mesdames et Messieurs les participants,

La décentralisation n'est pas, ne peut être et ne saurait être une tente dressée pour le sommeil. Il s'agit plutôt d'une gouvernance administrative qui tient compte d'hier, d'aujourd'hui et de demain dans une République réconciliée.

La décentralisation, de par l'implication des citoyens dans la gestion des affaires de la cité à la base et du changement des mentalités au regard des stratégies de développement qu'elle induit, peut mener à des programmes plus créatifs, plus innovateurs et plus adaptés aux besoins locaux. Dès lors, elle est source de la création de la richesse et du bien-être des collectivités territoriales. A l'évidence, la décentralisation s'enracine comme le modèle d'administration le plus apte et le plus efficace pour lutter contre la pauvreté. Parce qu'elle permet aux populations de choisir démocratiquement leurs élites dirigeantes et qu'elle s'appuie sur le potentiel local, la décentralisation offre aux populations l'opportunité d'opérer le choix de leur modèle et de définir leurs priorités de développement. L'implication des populations dans la gestion, la prise en compte des facteurs sociologiques, culturels et la prise en compte de l'approche genre constituent autant de préalables à la bonne gouvernance, à la stabilité politique et à la paix sociale.

L'exigence de la bonne gouvernance, au cœur de l'agenda politique du gouvernement inspire de profondes mutations des relations entre l'Etat et les

citoyens et un rapprochement entre les services publics et la population. Il nous faudrait par conséquent des services publics efficaces car la décentralisation sans la déconcentration n'est que ruine de l'administration. Certes, nous devrions faire des avancées sur des axes stratégiques de notre processus de décentralisation pour éviter un processus à double vitesse, préjudiciable à la cohésion nationale.

Mesdames et Messieurs les participants,

Devant ces enjeux d'avenir, la détermination du Chef de l'Etat et du Gouvernement au profit d'une République décentralisée est indiscutable. L'atelier national inclusif, tenu du 6 au 8 décembre 2016 sur la décentralisation, en porte témoignage. Les travaux de ces trois jours de réflexion sur un thème aussi important à savoir : « ***Décentralisation, facteur d'encrage de la démocratie à la base et du développement local*** » ont en effet abouti à des conclusions et propositions. L'une de ces propositions est la mise en place d'un cadre d'orientation pour réfléchir et suivre périodiquement le processus de décentralisation, et l'organisation des élections locales.

Cet atelier, point d'orgue de la disponibilité gouvernementale au profit de la décentralisation, a été porté par l'adoption d'une série de textes ambitieux. On citera en substance la loi n° 98-006 du 11 février 1998 portant décentralisation, la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, la loi n° 2008-006 du 11 juin 2008 portant statut des agents des collectivités territoriales, la loi n° 2008-007 du 11 juin 2008 relative aux modes de gestion des services publics locaux et la loi n° 2008-010 du 27 juin 2008 portant

coopération entre les collectivités territoriales, le décret n°2011-179/PR du 14 novembre 2011 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT) et le décret n°2011-122/PR du 13 juillet 2011 portant organisation de la fonction de gouverneur et de préfet. Il faut y ajouter l'avant-projet du Code foncier et domanial de 735 articles en cours de finalisation après avoir fait l'objet d'enrichissement lors du forum national tenu du 18 au 22 avril 2017 à Lomé sous le thème : « **Une gouvernance foncière inclusive pour un développement durable : le temps de l'action** ». Cet avant-projet du Code foncier et domanial est d'ailleurs prêt pour être déposé sans délai à l'Assemblée nationale au cours de sa première session ordinaire en cours. En effet, il ne peut y avoir de décentralisation efficace sans un foncier expurgé de ses scories et stabilisé.

La présente cérémonie de lancement du Conseil National de Suivi de la Décentralisation est fille de la détermination imprimée par le Chef de l'Etat à faire réussir le processus en cours. Dans une dynamique consolidatrice, il a été mis en place en 2014, le Comité technique chargé de l'élaboration de la feuille de route de la décentralisation et des élections locales. Il a été invité, dans le cadre d'un débat pluraliste, participatif, comparatiste et inclusif, à définir, à la lumière des réalités politiques et socio-économiques, de nouvelles orientations pour faire décoller la machine décentralisatrice et rendre la décentralisation plus légitime, plus efficace et plus solidaire.

Dans cet esprit, l'ambitieux et légitime Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) initié par le Président de la République l'année dernière, doté d'un budget de plus 155 milliards de francs CFA sur une période de trois ans

et piloté par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vient à point nommé. En effet, ce programme qui couvre l'ensemble du pays et qui a pour objectif d'améliorer de façon significative les conditions de vie des populations vivant dans les zones peu ou mal desservies par les infrastructures et services sociaux et économiques de base s'inscrit bien dans ce processus de la décentralisation étant entendu qu'il permet déjà de doter les futures collectivités locales en équipements indispensables pour leur fonctionnement.

Il nous faut aujourd'hui **aller de l'avant en tenant compte de tous les acquis déjà engrangés.**

Les défis que pose la décentralisation au Togo se situent au niveau du renforcement de la démocratie représentative et participative, du transfert des compétences et des ressources et de leur gestion par les collectivités locales et d'une plus grande participation de la population aux activités économiques, sociales et politiques. Une fois réalisée, les collectivités territoriales vont participer avec l'Etat à l'administration et à l'aménagement du territoire. L'atteinte de cet objectif nécessitera de doter les collectivités territoriales de moyens pour la gestion efficiente de leur territoire. Le renforcement des capacités financières des collectivités territoriales consistera à mettre en place un mécanisme de financement des collectivités territoriales.

Il est impérieux de tenir compte de l'inégalité de situation des collectivités. Ceci passera notamment par l'opérationnalisation du fonds d'appui aux collectivités territoriales (**FACT**) et la dotation des collectivités territoriales de patrimoine propre. Toutefois, des stratégies endogènes de création de la richesse doivent

être encouragées en vue de tonifier le système d'échelle de financement des régions, préfectures et communes.

Mesdames et Messieurs les participants,

Les missions désormais dévolues au CNSD se déclinent en quatre principaux axes ci-après :

- ***fixer les orientations pour la mise en œuvre de la décentralisation et veiller à leur cohérence avec les autres politiques sectorielles ;***
- ***proposer des mesures adéquates pour améliorer la mise en œuvre du processus de décentralisation ;***
- ***définir les mécanismes de coordination des acquis des partenaires techniques et financiers en matière de décentralisation ;***
- ***faire procéder à l'évaluation de la mise en œuvre de la décentralisation.***

La mise en œuvre de la décentralisation doit être participative. Pour susciter l'adhésion et la participation des citoyens, il est donc impérieux de les informer, de les sensibiliser et de les former pour les préparer à prendre part activement au processus. Il s'agit de veiller au respect de certaines exigences clés et d'éviter que les questions de la décentralisation ne soient abordées voire tranchées au fil d'une démarche purement dialectique. C'est dire que les travaux de réflexion et de proposition du CNSD déclinés plus haut ont besoin d'être consolidés par d'autres actions qui relèvent à la fois des compétences du gouvernement et des autres institutions.

A l'égard du gouvernement, il faut admettre que la décentralisation ne serait une réussite que si la déconcentration est une réalité. Prioritairement, il faudrait une

proximité de l'Administration par rapport à ses usagers dans les collectivités territoriales. A ce titre, il y a lieu de renforcer la déconcentration des ministères avec le transfert d'un réel pouvoir de décision et des moyens conséquents aux structures déconcentrées que sont les régions, les préfetures et les communes.

Conscient du fait que la responsabilité des finances est une composante essentielle dans l'ancrage de la décentralisation et surtout la jouissance des atouts afférents, il est utile de penser d'ores et déjà à rationaliser l'exercice futur par la formation des cadres. En ce sens, la mise en place d'un programme de formation continue en décentralisation et gestion locale et la constitution d'un corps d'Administrateurs territoriaux à l'ENA avec l'appui des universités publiques ceci sans délai est une preuve de la disponibilité réflexive et opérationnelle du gouvernement. Il est clair que la recherche et la formation des compétences humaines et la culture de la reddition des comptes seront les principes de base de la gouvernance locale.

La réussite tant espérée et courtisée du processus a donc un coût. Celui-ci doit être prioritairement assuré par l'Etat avec l'aide des partenaires au développement. Nous saisissons cette opportunité pour remercier l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers du Togo et singulièrement ceux qui nous accompagnent dans cette œuvre herculéenne de la décentralisation.

Au demeurant, mesdames et messieurs les membres du CNSD, nous devons mettre du cœur à l'ouvrage et travailler en toute confiance, sans aucun calcul,

bien entendu chacun dans son rôle afin de faire avancer le processus de décentralisation jusqu'à son terme.

Vous conviendrez avec moi que pour y parvenir, nous devons absolument bannir les relents de la méfiance **lancinante** et surmonter, dans un esprit patriotique, la sphère d'influence des pesanteurs héritées mais aussi politiques. Loin de moi de vouloir dire que nous devons penser et agir comme un seul homme, je voudrais au contraire souligner avec force que le **Conseil national de suivi de la décentralisation doit être un cadre contributeur dans lequel l'ensemble des membres sont mus par l'intérêt national**. Ce faisant, nous allons, ensemble, faire œuvre utile d'une part, dans la consolidation de la paix sociale, de la cohésion nationale, de la lutte contre la pauvreté et les inégalités spatiales et d'autre part, en assurant les bases d'un réel progrès sur l'ensemble du territoire en vue d'un développement socio-économique viable et partagé.

Oui, il est temps de décentraliser.

Je déclare ouverte, la réunion ordinaire du **Conseil national de suivi de la décentralisation**.

Je vous remercie !